

Appel à contribution Rhizome n°71

Habiter, co-habiter

Dans la suite du numéro de *Rhizome* n°51 « actualités et sens de l'accompagnement au logement », ce *Rhizome* n°71 questionne ce qu'est « habiter ». Il y a aujourd'hui consensus pour dire qu'« habiter » est davantage que « se loger » et qu'il y a un enjeu à s'approprier son logement ou son abri. En conséquence, habiter n'est pas seulement être hébergé ou se loger. Surtout, ce numéro s'inscrit dans un contexte d'innovation sociale autour de l'habitat, notamment avec le développement des politiques de « logement d'abord » mais aussi la pérennisation et l'extension du programme « un chez soi d'abord ». Voici une série d'axes et de questions dans lesquelles les propositions de contributions peuvent s'inscrire :

Habitat et « mal logement »

Pour ce premier axe il s'agit de documenter les différents modes d'habitat, et ce que recouvrirait aujourd'hui le « mal logement » : logement insalubre, logement vétuste, rue, squats, bidonvilles... Qu'est-ce que recouvrent ces différentes catégories ? Pour ce numéro de *Rhizome*, des contributions pourront « objectiver » les différentes formes d'habitat existantes.

Pour les personnes qui sont sans abri, quels sont les dispositifs existants d'insertion par le logement ? Quels sont les parcours « types » ou attendus pour des personnes en situation de précarité ? Comment s'est constitué l'hébergement d'urgence et d'insertion ? Comment comprendre le développement des dispositifs de mise à l'abri ? Le logement autonome constitue-t-il un objectif à atteindre ?

Habiter ?

Si habiter n'est pas uniquement avoir un logement, qu'est-ce que cela recouvre donc par-delà l'inscription dans un espace privatif ? Qu'est-ce que cela est en pratique notamment pour des personnes pour qui « habiter ne va pas forcément de soi » ou qui habitent « à la marge » ? Des contributions pourront présenter des expérimentations d'habitat « autrement » ou présenter des dispositifs innovants en matière de prise en charge des personnes vulnérables et d'accompagnement vers et dans le logement.

Habitat et santé mentale

Le logement est devenu une préoccupation importante en psychiatrie, dans un contexte de désinstitutionalisation, d'un certain « virage ambulatoire » et à travers la réorganisation des soins autour de la notion de « parcours ». En conséquence, le domicile deviendrait aussi le lieu autour duquel se rencontrent les professionnels des différents champs. Comment alors cette demande croissante d'intervention à domicile se conjugue avec le cadre des pratiques professionnelles ?

Avec l'extension et la pérennisation du programme un « chez soi d'abord » et plus généralement la diffusion d'initiative s'inspirant du « logement d'abord », l'articulation entre les dispositifs du sanitaire et du champ de la précarité se retrouve en effet bouleversée. Le changement de paradigme et de philosophie qui touche particulièrement le champ de l'accès au logement et plus largement les structures de précarité et d'insertion sociale ont infléchi de nouveaux principes d'intervention (notamment la perspective de rétablissement). Cette « nouvelle » façon d'envisager l'insertion et l'inclusion des précaires dans la cité peut apparaître comme diluant la santé mentale dans l'accompagnement social et questionne alors la place des dispositifs de santé mentale et/ou de psychiatrie. Des contributions pourront problématiser les dispositifs ayant développé des pratiques d'interventions à domicile en santé mentale.

Accompagner à habiter et à co-habiter ?

La mise en place d'une approche globale de l'accompagnement des personnes vers et dans le logement, en misant sur un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire, bouleverse les perspectives pratiques de cet accompagnement. Comment habiter ou apprendre à habiter ? D'ailleurs, existe-t-il des « compétences » à habiter » ? Quelles sont aujourd'hui les politiques d'inclusion / d'insertion par le logement ?

Pour répondre à cet appel à contribution, vous pouvez envoyer un résumé comprenant un titre (2 000 caractères maximum) en précisant vos nom, prénom et statut avant le 13 juillet 2018 (puis envoi de l'article finalisé - environ 25 000 signes, espaces compris - avant le 22 octobre 2018). Les articles paraissent en français. Ils doivent présenter un caractère inédit, ne pas avoir été publié sur papier ou en ligne. Après approbation par le comité de lecture, l'article paraîtra dans le prochain cahier qui sera publié à la fin de l'année 2018.

Pour plus de précisions ou pour envoyer votre proposition de contribution, vous pouvez écrire à Nicolas Chambon, directeur de publication de la revue *Rhizome* et Natacha Carbonel, assistante de rédaction, aux adresses suivantes :

- Orspere-samdarra@ch-le-vinatier.fr
- natacha.carbonel@ch-le-vinatier.fr
- nicolas.chambon@cnrs.fr